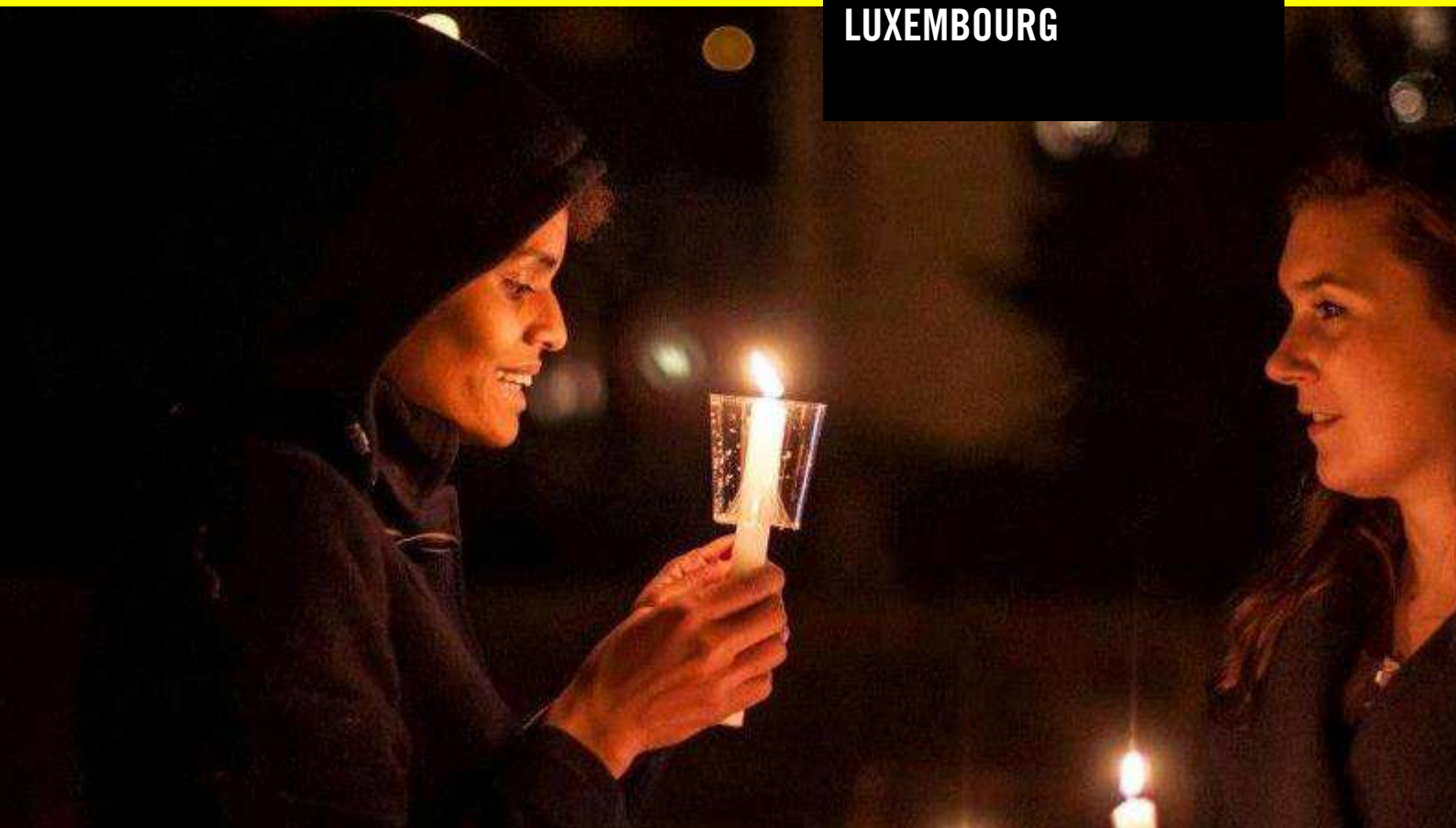


RAPPORT D'ACTIVITES
2012
D'AMNESTY
INTERNATIONAL
LUXEMBOURG



AMNESTY
INTERNATIONAL



www.amnesty.lu
www.facebook.com/amnestyluxembourg

Mission, Principes et Action

POUR UN MONDE PLUS JUSTE

- **Prévenir** et dénoncer les graves atteintes à l'ensemble des droits humains.
- **Défendre** les victimes de ces violations et exiger réparation.
- **Promouvoir** l'ensemble des droits, indivisibles et universels, énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'Homme (1948) : droits civils et politiques, économiques, sociaux et culturels.

LE POUVOIR DE L'INDEPENDANCE

- **Solidarité** : des hommes et des femmes issus de tous horizons se mobilisent dans le monde entier pour mener les actions et campagnes d'Amnesty International.
- **Impartialité** : Amnesty International se réfère principalement au droit international en vigueur pour dénoncer et agir pour le respect des droits humains.
- **Indépendance** : Amnesty International est indépendante de tout gouvernement, de toute tendance politique, de tout intérêt économique et de toute croyance religieuse. Afin de garantir cette indépendance, elle n'accepte aucune subvention ni aucun don des Etats ou des partis politiques, sauf pour des activités d'éducation aux droits humains. L'organisation fonctionne et finance ses actions essentiellement grâce aux dons du public.

DE LA RECHERCHE A L'ACTION

- **Enquêter** sur les violations des droits humains.
- **Rendre compte** des violations des droits humains par la publication régulière de communiqués et de rapports. Le rapport annuel (rendu public en mai) établit quant à lui le bilan annuel des violations par pays.
- **Agir** pour la défense des droits humains, sur la base de rapports et d'enquêtes.
- **Mener** des actions de plaidoyer auprès des autorités, des élus et décideurs.
- **Sensibiliser** le public.



Amnesty International dans le monde

Créée en 1961 par Peter Benenson, Amnesty International (AI) a reçu le Prix Nobel de la Paix en 1977.

AI dispose d'un statut consultatif auprès des Nations Unies, de l'Organisation des Etats américains (OEA) et de l'Union africaine (UA). Elle est aussi représentée auprès de l'Union européenne.

Plus de 3 millions de membres et sympathisants présents dans 150 pays ou territoires.

72 sections ou structures nationales.

Le Conseil international, composé de représentants des sections du monde entier, définit les orientations du mouvement.

Le Conseil exécutif international, composé de 9 élus, détermine la politique du mouvement à partir des orientations décidées par le Conseil international.

Le Secrétariat international met en œuvre la politique du mouvement. Basé à Londres, il initie et coordonne les activités internationales d'AI.



...et au Luxembourg

Créée en 1970, Amnesty International Luxembourg (AIL) rassemble près de **750 membres**.

Certains agissent au sein de **6 groupes de travail**.

Près de **1 300** donateurs et **100** bénévoles soutiennent notre action.

4 salariés et **1** volontaire travaillent à la section.

Le Conseil d'administration est composé de **6** élus.

L'action d'Amnesty International Luxembourg est organisée autour de quelques thèmes prioritaires :

- Crises et droits humains en Afrique du Nord et au Moyen Orient
- Adoption d'un traité sur le commerce des armes
- Personnes en danger
- Migrants et Réfugiés
- Abolition de la peine de mort
- Justice internationale
- Promotion des droits humains dans les lycées au Luxembourg.

Editorial



Stan Brabant, Directeur
d'Amnesty International Luxembourg

2012 ? Une année passionnante, grâce à vous tous ! Témoin : le Rapport d'activités 2012 que vous tenez dans les mains. Ce rapport est le reflet des efforts de chacun : membres et sympathisants, bénévoles, donateurs et salariés d'Amnesty International Luxembourg.

Malgré une actualité souvent terrifiante, un contexte géopolitique en profonde mutation et une conjoncture des plus moroses, notre section luxembourgeoise a entamé un travail de fond qui commence à porter ses fruits. Pour faire court, il s'agissait de partir de ce qui fait notre force pour renforcer notre impact en matière de droits humains. Il s'agissait aussi de nous recentrer sur quelques thèmes-clés et de nous positionner par rapport à notre environnement immédiat (le Luxembourg, sa population et son gouvernement) comme un acteur rigoureux, parfois critique, mais toujours constructif. Enfin, il nous fallait reconsidérer certaines de nos méthodes pour recruter et fidéliser ceux qui nous soutiennent, et ce tout en repensant nos structures et nos modes d'action afin d'en faire émerger un maximum de synergies.

Les premiers résultats de ce travail de fond commencent à voir le jour. Témoins par exemple, les positions du gouvernement luxembourgeois sur la scène internationale, où les références aux droits humains sont de plus en plus fortes, certains thèmes-clés de notre section comme le Traité sur le commerce des armes étant même devenus des « priorités de la politique extérieure luxembourgeoise ».

Pour rester pertinent et à l'affût des évolutions de notre environnement immédiat, ce travail de fond requiert une mesure quasi quotidienne de nos efforts et des changements observés en matière de droits humains. En plus d'être motivante, cette approche nous permet de rester en phase avec le contexte dans lequel nous opérons.

Pour 2013, nous tenterons d'aller plus loin. Nous prévoyons en effet de tester de nouvelles formes d'activisme, principalement basées sur les techniques récentes de l'information et de la communication, et d'approcher des publics qui nous sont moins familiers. Simultanément, nous consacrerons encore plus d'énergie et de ressources aux personnes en danger, car c'est peut-être là où notre impact est le plus évident. Comme nous l'écrivait il y a quelques semaines le dissident biélorusse emprisonné Ales Bialatsky après avoir reçu le soutien de 104.731 personnes d'Amnesty International, « Je sentais les vagues de soutien et de participation – le flux d'énergie spirituelle qui émanait des lettres – avec tous mes sens... »

Crises et droits humains en Afrique du Nord et au Moyen-Orient

- **13** actions organisées par la section en 2012 pour défendre et promouvoir les droits humains en Afrique du Nord et au Moyen-Orient.
- **1 925** signatures et lettres collectées.
- **2** opposants libérés.
- Amnesty International Luxembourg a agi contre les violations des droits humains commises dans **8** pays: Syrie, Egypte, Arabie Saoudite, Libye, Bahrein, Iran, Israël et territoires occupés, Qatar.
- **Domaines d'intervention** : prisonniers d'opinion, disparitions forcées, discrimination à l'égard des femmes, justice.

LA CRISE EN SYRIE

Dès les premiers soulèvements en Afrique du Nord et au Moyen-Orient, Amnesty International a dénoncé les violations subies par la population. Alors que certains pays ont amorcé des phases de transition, d'autres, comme la Syrie, se trouvent toujours en situation de crise.

Ainsi, tout au long de l'année 2012, la section luxembourgeoise a dénoncé les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité commis contre la population civile en Syrie.

Le 11 février, AIL a organisé une marche de solidarité avec le peuple syrien à Luxembourg-Ville. Au mois de juin, une conférence de presse a eu lieu dans les locaux de la section pour rendre public le rapport « Représailles mortelles » qui a fourni des éléments nouveaux faisant état de violations généralisées et systématiques – dont des crimes contre l'humanité et des crimes de guerre – perpétrés majoritairement par les forces armées gouvernementales.



La section a également diffusé deux autres rapports d'Amnesty International publiés en août 2012, qui ont démontré le degré de violence épouvantable que la population civile devrait endurer dans la bataille entre les forces gouvernementales syriennes et les combattants de l'opposition. Au cours d'une visite de 10 jours à Alep durant le mois d'août 2012, la délégation d'Amnesty International avait étudié une trentaine d'attaques au cours desquelles de très nombreux civils non impliqués dans les hostilités, dont beaucoup d'enfants, ont été blessés ou tués.

AIL n'a pas manqué d'interpeller à plusieurs reprises le gouvernement luxembourgeois sur la crise syrienne. Sensibilisé à ce problème et ayant obtenu un siège au Conseil de sécurité, le Luxembourg était en janvier 2013 parmi les cinq membres du Conseil de sécurité à demander la saisine de la Cour Pénale Internationale pour les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre commis en Syrie.

NOUS AVONS AGI POUR ELLES !

En 2012, de nombreuses femmes dans ces régions du monde ont été harcelées, arrêtées, torturées ou victimes d'autres mauvais traitements propres aux femmes en raison de leur sexe, pour braver les usages ou pour exercer leurs droits à la liberté d'expression et de réunion. Voici trois exemples emblématiques pour lesquels la section s'est mobilisée en 2012 :



Nasrin Sotoudeh, avocate, purge une peine de 6 ans de prison en raison de ses activités en faveur des droits humains en Iran.



Azza Hilal Ahmad Suleiman réclame la justice après avoir été battue violemment par l'armée lors d'une manifestation à la place Tahrir.



Narges Mohammadi, directrice du Centre de défense des droits humains en Iran, elle a été condamnée à 11 ans de prison pour « propagande contre le régime »



Action pour soutenir les femmes qui manifestent au Moyen-Orient à la section d'AIL le 8 mars 2012

«Ce monde dur et violent où nous vivons a besoin d'organisations comme la vôtre afin d'atténuer les souffrances endurées par les êtres humains et de susciter l'espoir d'un monde meilleur pour tous.»

Le mari de Narges Mohammadi

Traité sur le commerce des armes

L'année 2012 a été marquée par une mobilisation massive de toutes les sections d'Amnesty International pour l'adoption d'un traité sur le commerce des armes, qui protège les droits humains et les vies des personnes. Amnesty International Luxembourg n'a pas manqué à l'appel et a fait de cette question une priorité.

Aujourd'hui, le commerce des armes est un commerce en pleine expansion. Il s'est échangé pendant la seule année 2012 pour environ 100 milliards de dollars d'armes.

C'est un commerce de produits très dangereux et meurtriers, conçus pour tuer et mutiler. Et comme il n'est pas strictement et soigneusement réglementé, il entraîne la mort et la mutilation de millions de personnes.

Un traité sur le commerce des armes était à portée de main en juillet 2012 mais, le dernier jour des négociations, les États-Unis, appuyés par la Russie et la Chine, ont sollicité davantage de temps pour trouver un accord.

Suite à la pression exercée par une coalition d'ONG - dont Amnesty International - 157 États ont décidé d'organiser une nouvelle conférence

pour finaliser le traité sur le commerce des armes, qui aura lieu du 18 au 28 mars 2013 à New York. En 2013, Amnesty International Luxembourg suivra donc les développements et continuera la mobilisation sur cette question primordiale.



Mission d'AI en mars 2011 en République démocratique du Congo



Action symbolique du groupe Jeunes d'AIL devant l'Ambassade de Chine à Dommeldange le 2 juin 2012

- 7 actions organisées par la section en 2012 pour un traité fort sur le commerce des armes.
- 1 437 signatures collectées pour demander aux dirigeants mondiaux un traité sur le commerce des armes, qui protège les droits humains. Elles ont été remises au Président de la Chambre des députés le 27 juin 2012.
- La section a rencontré des représentants des ambassades de Russie et des États-Unis pour discuter de l'intégration de la question des droits humains dans le texte du traité.
- Création d'un groupe « Business et droits humains » qui travaillera sur la question de la politique de responsabilité sociale des grandes banques au Luxembourg en matière de défense et de commerce des armes.
- Le Luxembourg fait partie des États qui soutiennent un solide traité sur le commerce des armes qui protège les droits humains.

POURQUOI UN TRAITE SUR LE COMMERCE DES ARMES ?

- Chaque jour, plus de 1 500 personnes meurent à cause de l'utilisation d'une arme.
- Depuis 2004, des enfants soldats ont activement participé à des conflits dans 19 pays et territoires.
- Des traités régissent le commerce des bananes ou des os de dinosaures mais pas celui des armes à feu.
- Chaque année on produit assez de balles pour tuer le double de la population mondiale.

Réfugiés et migrants

- Prise en charge par Amnesty International Luxembourg **du secrétariat du Collectif réfugiés** du 1er juillet 2012 au 31 juin 2013.
- Organisation d'**une conférence-débat** sur la politique européenne en matière d'asile à l'occasion de la Journée mondiale des réfugiés.
- Organisation de **2 formations** : sur l'asile au Luxembourg et sur les visites au Centre de rétention.
- **10** personnes ont reçu une assistance juridique de la part du groupe Réfugiés d'Amnesty International Luxembourg.

Assurer la protection des personnes déracinées fait partie intégrante de l'action d'Amnesty International Luxembourg.

Dans le cadre de sa participation au Collectif réfugiés, la section luxembourgeoise a plaidé à plusieurs reprises pour le respect des droits des migrants, des réfugiés et des demandeurs d'asile auprès des autorités compétentes au Grand-Duché. Des représentants d'AIL ont notamment participé à l'élaboration d'une position du collectif sur la réduction de l'aide sociale octroyée aux demandeurs de protection internationale. Ils ont également pris part à des réunions avec le directeur du Centre de rétention en mars et avec le Ministre de l'Immigration Nicolas Schmit en septembre. Un autre chantier sur lequel les bénévoles du groupe Réfugiés d'AIL se sont penchés en 2012, c'était la sensibilisation de l'opinion luxembourgeoise sur l'incapacité et/ou la mauvaise volonté de l'Union européenne et de ses Etats membres à assister dignement les demandeurs de protection internationale.



Conférence-débat à l'Abbaye de Neumünster le 3 juillet sur la politique européenne en matière d'asile

Individus en danger

- **1 736** signatures et **256** lettres collectées.
- **Domaines d'intervention** : liberté d'expression, prisonniers d'opinion, droits des minorités (LGBT, Roms, communautés indigènes, communautés religieuses).
- **Andrei Sannikov**, ancien candidat à l'élection présidentielle issu de l'opposition au Bélarus, a été libéré en avril 2012.
- La famille du prisonnier d'opinion chinois **Gao Zhisheng**, a enfin pu lui rendre visite en prison en janvier 2013.



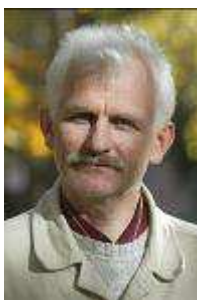
Grâce à l'action d'AI, le cas du groupe Pussy Riot est devenu mondialement connu.

Entre actions urgentes en faveur de personnes exposées à un danger imminent et interventions sur le long terme, Amnesty International Luxembourg se mobilise pour la protection des victimes de violations des droits humains.

Le temps fort de notre travail en faveur des individus en danger était sans doute la mobilisation à l'occasion de la Campagne bougies et du Marathon des lettres 2012 : nous

avons soutenu 5 défenseurs des droits humains emprisonnés ou dont les droits sont bafoués : Ales Bialatsky (Biélorussie), Azza Hilal Ahmad Suleiman (Egypte), Gao Zhisheng, (Chine), Girifna, (Soudan) et Narges Mohammadi (Iran).

La section et ses membres ont également agi tout au long de l'année pour différents cas de personnes en danger dans le cadre des actions urgentes lancées par le mouvement.



« J'ai reçu une avalanche de lettres et de cartes postales, des félicitations, ainsi que des actions de solidarité ... Je suis très reconnaissant à toutes les personnes qui m'écrivent!...

Pour le Réveillon, nous avons eu deux jours de repos. Pendant ces jours-là je lisais les centaines de lettres et de cartes postales ... Je peux dire que je n'ai pas manqué une seule d'entre elles. Je sentais les vagues de soutien et de participation - le flux d'énergie spirituelle qui émanait des lettres - avec tous mes sens. C'était une année indescriptible... Je commence à penser sérieusement comment je peux remercier tous ces gens qui me soutiennent si sincèrement et chaleureusement...

Un tel soutien international me gêne ... Je ne pense pas que je le mérite. La seule excuse qui me rassure, c'est que ces gens ne se contentent pas de me soutenir personnellement, mais expriment leur protestation contre les violations systématiques des droits humains. Il s'agit d'un message clair et simple à tous les Biélorusses. »

Abolition de la peine de mort

Le 10^{ème} anniversaire de la Journée mondiale contre la peine de mort en 2012 fut l'occasion pour Amnesty International de faire le bilan des évolutions dans l'abolition de la peine de mort au cours des 10 dernières années.

Malgré les progrès notables qui ont été accomplis en vue d'abolir la peine de mort dans le monde, des obstacles de taille restent à surmonter avant que ce châtement ne soit relégué aux oubliettes de l'histoire, a constaté AI.

Grâce notamment à la campagne menée par une coalition mondiale, **17 nouveaux États** ont décidé d'abolir la peine de mort pour tous les crimes **depuis la 1^{ère} Journée mondiale** contre la peine de mort, en 2003, ce qui porte à **140** le nombre total d'États l'ayant abolie en droit ou en pratique – **plus de 70 % des pays du globe**.

Toutefois, malgré ces avancées positives, la bataille contre la peine de mort s'inscrit sur le long terme et il reste beaucoup à faire pour convaincre les gouvernements réticents de supprimer cette pratique une bonne fois pour toutes. Chaque année, outre un nombre inconnu de personnes exécutées en Chine, de nombreux condamnés sont mis à mort dans des pays comme l'Iran, les États-Unis, le Yémen et la Corée du Nord.



Action symbolique « Finis les abus ! Abolissons la peine de mort ! » du groupe Jeunes d'AIL le 13 octobre 2012

- **3** actions soutenues ou organisées par la section en faveur de l'abolition de la peine de mort: 2 projections du film « Into the Abyss » et une action symbolique dans la rue.
- **4** personnes graciées grâce aux actions auxquelles la section et ses groupes ont participé.
- **614** signatures collectées.
- Le 27 avril 2012, la peine de mort a été **abolie dans l'Etat de Connecticut aux Etats-Unis**.
- L'Assemblée générale des Nations Unies a adopté le 19 novembre sa quatrième **résolution appelant à un moratoire sur les exécutions** qui a recueilli un soutien encore plus élevé que les résolutions précédentes.

Justice internationale

- Création d'un groupe **Justice internationale** de la section, composé de 6 membres actifs.
- **3** actions organisées par la section et le groupe.
- Le 27 février, le gouvernement luxembourgeois a adopté une loi réglementant **les modalités de la coopération avec la Cour pénale internationale**.
- Le Luxembourg continue à contribuer financièrement au **Fonds de la Cour pénale internationale pour les victimes**.

Au nom du respect de la justice par les Etats, Amnesty International dénonce les régimes où l'impunité règne et exige qu'ils prennent en considération les victimes.

Dans le cadre de cette campagne, la section et son groupe Justice internationale ont agi en 2012 pour sensibiliser la population et les autorités au Luxembourg sur le rôle de la Cour pénale internationale (CPI) pour combattre l'impunité.

A l'occasion du 10^{ème} anniversaire de la CPI, le groupe a publié un article d'opinion dans le journal « Le Quotidien » sur la situation de la justice internationale et les enjeux à venir.

Par ailleurs, le groupe et la section continuent à suivre la législation adoptée par le gouvernement luxembourgeois en matière de coopération avec la CPI et à mener des actions de plaidoyer pour que le Luxembourg apporte un meilleur soutien politique et financier à cette institution.



Le 14 mars 2012, la CPI a prononcé sa première condamnation contre Thomas Lubanga Dyilo, déclaré coupable d'avoir recruté des enfants soldats.

Promotion des droits humains dans les lycées au Luxembourg

- Recrutement par AIL **d'une volontaire** dans le cadre d'un contrat de service volontaire civique.
- **7** ateliers réalisés dans les lycées luxembourgeois par l'équipe Education aux droits humains de la section.
- **59** dossiers pédagogiques distribués aux enseignants.
- **1 500** élèves potentiellement touchés*.
- Signature **d'une charte de partenariat** avec le Lycée classique de Diekirch.

*Si l'on considère que les classes comportent une moyenne de 25 élèves

La promotion des droits humains dans les lycées au Luxembourg joue un rôle de plus en plus important dans notre action au niveau local. En 2012, la section a travaillé activement pour renforcer et diversifier son offre pédagogique pour les classes supérieures.

NOUVEAU DOSSIER PEDAGOGIQUE

Amnesty International Luxembourg a lancé à la mi-novembre son nouveau dossier pédagogique qui a comme thème « **Les défenseurs des droits humains** ». Il revient aux sources mêmes d'Amnesty International : depuis qu'elle a vu le jour, l'organisation travaille avec et pour les défenseurs des droits humains.

NOUVEAUX ATELIERS

Grâce au renforcement de ses capacités en 2012, l'équipe Education aux droits humains de la section peut désormais animer des ateliers dans les lycées sur deux nouveaux thèmes : la discrimination et les droits reproductifs et sexuels.

VISITES DE LA SECTION

Pour les enseignants et les élèves qui veulent comprendre le fonctionnement d'une ONG internationale, AIL a commencé à accueillir des visites de classes dans ses locaux.

CHARTRE DE PARTENARIAT AVEC LE LYCEE CLASSIQUE DE DIEKIRCH

Le 10 décembre 2012, la section a également signé une charte de partenariat avec le Lycée classique de Diekirch (LCD) qui permet d'assurer la continuité d'activités régulières et durables au LCD ayant pour but de promouvoir le respect des droits humains et la défense des victimes. Concrètement, les deux partenaires se sont engagés à collaborer afin de promouvoir des activités d'information, de formation et d'action destinées aux élèves.

Signature d'une charte de partenariat entre AIL et le Lycée classique de Diekirch le 10 décembre 2012



Atelier sur la liberté d'expression au Lycée Fieldgen le 6 mars 2012

« J'ai trouvé l'atelier d'Amnesty très intéressant. J'ai réalisé qu'il est très important d'aider et de s'engager pour les autres, même signer une pétition c'est important. Ce que j'ai préféré, c'est l'activité : après la présentation, on a pu se mobiliser en groupe pour agir concrètement et aider une personne en danger. »

Témoignage d'un élève de la 4ème après un atelier d'AIL

S'informer et se mobiliser

S'INFORMER

Suivre l'actualité de notre section aujourd'hui, c'est facile! Nous disposons de plusieurs outils pour mieux vous informer.

VISITEZ NOTRE SITE INTERNET

Le site www.amnesty.lu propose toute une série d'informations sur le travail d'Amnesty International à travers le monde et au Luxembourg.

S'ABONNER A NOTRE NEWSLETTER ELECTRONIQUE

Vous n'aimez pas le papier? En seulement quelques clics, abonnez-vous à la newsletter électronique via notre site www.amnesty.lu

SUIVEZ-NOUS SUR FACEBOOK ET TWITTER

Photos de nos actions, appels urgents à l'action, dernières actualités, soyez le premier à être informé ! Rejoignez-nous sur Facebook www.facebook.com/amnestyluxembourg et sur Twitter <https://twitter.com/AmnestyLux>

REGARDEZ LES VIDEOS DE NOS ACTIONS SUR YOUTUBE

AIL possède sa propre chaîne de vidéos sur Youtube. Plusieurs vidéos de nos actions de campagne sont désormais en ligne. Pour être alerté(e) de la mise en ligne de nos vidéos à venir, abonnez-vous à notre chaîne en allant sur <http://www.youtube.com/AmnestyLux>



- **43 562** visites sur le site de la section www.amnesty.lu, soit une augmentation de **15,7%** par rapport à 2011.
- Réalisation d'un **nouveau site internet** de la section à lancer au printemps 2013.
- **339** nouveaux fans de la page Facebook d'AIL en 2012.
- **300** nouveaux abonnés au compte Twitter d'AIL en 2012.
- **151** articles/interviews répertoriés dans la presse luxembourgeoise suite au travail médias de la section.
- Environ **100** bénévoles actifs contribuent à nos activités.
- **6** groupes de travail, composés de membres d'AIL, sont actuellement actifs à la section.

...ET SE MOBILISER

SIGNER UNE PETITION EN LIGNE

Signez les pétitions d'Amnesty International sur notre site www.amnesty.lu pour aider les victimes des violations des droits humains. Votre signature peut faire changer les choses!

FAITES UN DON EN LIGNE

Faites **un don en ligne sur notre site** pour soutenir nos actions de promotion et défense des droits humains. C'est rapide et facile !

ABONNEZ-VOUS A LA PETITION SMS

Votre portable peut sauver des vies ! Participez à nos pétitions SMS ! Comment s'abonner ? Rendez-vous sur notre site internet pour plus d'information.

DEVENEZ DONATEUR REGULIER

Le moyen le plus efficace pour soutenir financièrement nos actions est **l'ordre permanent**. Pour devenir donateur régulier, vous n'avez qu'à remplir l'ordre de virement permanent à la dernière page de ce rapport et nous l'envoyer par la poste. Vous gardez un contrôle total sur l'ordre de virement permanent. Si vous souhaitez le modifier ou l'annuler, vous n'avez tout simplement qu'à prendre contact avec votre banque.

DEVENEZ MEMBRE

Pour devenir membre de l'association il suffit de remplir **le bulletin d'adhésion et de payer sa cotisation** sur notre site internet. Vous recevrez une carte de membre et vous aurez le droit de vote à l'Assemblée générale d'AIL.

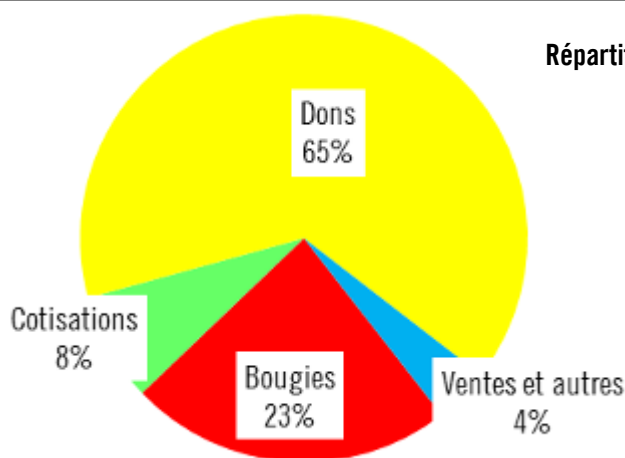


Bilan Financier

- **303 246,18 €** de recettes.
- **267 240,92 €** de dépenses.
- Un résultat positif de **36 005,26 €**.
- **71 006,50 €** de recettes de la campagne bougies.
- **196 360,53 €** de dons récoltés.
- Amnesty International Luxembourg est reconnue d'utilité publique et votre don est déductible des impôts à hauteur de 10% du revenu imposable, dans la mesure où le montant annuel de vos dons (à une ou à différentes associations) s'élève à au moins 120 EUR.

GARDER NOTRE INDEPENDANCE

Répartition de nos ressources



Dénoncer les violations des droits humains demande de l'indépendance. La générosité de nos donateurs nous permet de la garder. Grâce à leur engagement et leur fidélité, nos recettes demeurent stables et nous permettent d'agir pour la défense des droits fondamentaux dans le monde entier.

INVESTIR DANS LES DROITS HUMAINS

Amnesty International Luxembourg utilise presque 60 % de son budget pour les campagnes et la contribution au mouvement international. Cette dernière, qui s'élève à 18 390 €, aide à financer la recherche sur les violations des droits humains.

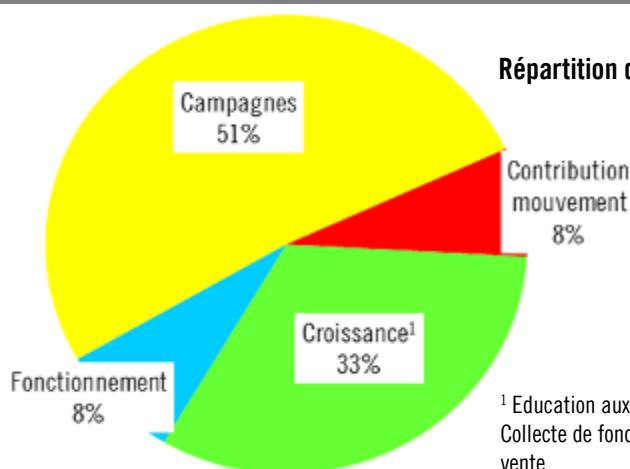
La générosité du public luxembourgeois et frontalier permet à nos salariés d'organiser des actions de sensibilisation et de mobilisation comme vous en voyez des exemples sur les pages 4 à 7 de ce rapport.

Près de deux tiers de nos dépenses pour les campagnes en 2012 ont été utilisés pour le Traité sur le commerce des armes et le Moyen Orient et l'Afrique du Nord. Le reste de ce budget a été réparti entre le travail pour les réfugiés et migrants et les autres campagnes pour l'abolition de la peine de mort, la justice internationale et les individus en danger.

Mais nous ne pouvons pas réaliser ces projets sans une base de militants et sympathisants. C'est pourquoi nous réservons une partie de nos dépenses pour investir dans la croissance de notre mouvement.

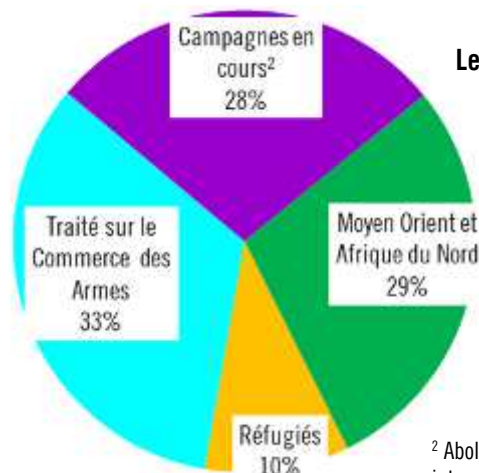
Ceci comporte l'éducation aux droits humains ainsi que la collecte de fonds pour assurer une base financière qui nous permettra de renforcer notre action tout en gardant notre indépendance.

Répartition de nos dépenses



¹ Education aux droits humains, Collecte de fonds, Achat d'articles de vente

Les campagnes en détail



² Abolition de la Peine de mort, Justice internationale, Individus en danger

Donnez pour un monde plus juste!

Soutenez régulièrement Amnesty International Luxembourg par ordre de virement permanent pour défendre les droits humains...



ORDRE DE VIREMENT PERMANENT

A renvoyer par la poste

AMNESTY
INTERNATIONAL



OUI, je souhaite soutenir régulièrement Amnesty International. Je souscris un ordre permanent au profit d'AI-Luxembourg.

MONTANT DU VIREMENT PERMANENT:
10€ 15€ 25€ 40€

.....€ *Autre montant*

PERIODICITE DES VIREMENTS:
Mensuelle Trimestrielle
Annuelle

Le premier virement commencera le
Je conserve le droit d'annuler ou de modifier cet ordre permanent à tout moment.

VOS COORDONNES:

Nom.....Prénom.....
Adresse.....
CP.....Ville.....
Tél.....E-mail:.....

VOTRE BANQUE:

IBAN LU

	-			-			-			-				
--	---	--	--	---	--	--	---	--	--	---	--	--	--	--

VIREMENT PERMANENT SUR UN DES COMPTES D'AI-LUXEMBOURG SUIVANTS:

<input type="checkbox"/> CCPL : IBAN LU08 1111 0000 3333 0000	<input type="checkbox"/> BGL : IBAN LU56 0030 1292 9427 0000
<input type="checkbox"/> BCEE : IBAN LU94 0019 1000 3907 2000	<input type="checkbox"/> BIL : IBAN LU58 0023 1003 7450 0000

Numéro Interne AI-Luxembourg:

Fait à.....Le:.....

Signature:

AGIR AVEC

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



En quelques minutes

- ◆ Cliquez/Signez/Donnez en ligne
- ◆ Signez une pétition
- ◆ Abonnez-vous à la newsletter électronique
- ◆ Diffusez l'information
- ◆ Achetez des produits de soutien

En quelques heures

- ◆ Manifestez près de chez vous
- ◆ Assistez à des événements soutenus par l'association

En quelques jours

- ◆ Devenez membre de l'association
- ◆ Agissez au sein d'un groupe
- ◆ Soyez bénévole au siège
- ◆ Transmettez tout ou partie de votre patrimoine

WWW.AMNESTY.LU
23, RUE DES ETATS-UNIS
BP 1914
L-1019 LUXEMBOURG
TEL 48 16 87
FAX 48 36 80